



## Commission de l'agriculture

### 2152 - Développement des filières

#### Participation financière pour la promotion de l'agriculture biologique

#### Rapport n° CP/2011/548

#### Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution d'une subvention départementale à l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, l'OPABA, pour l'organisation d'un évènement de promotion de la viticulture biologique alsacienne.

La viticulture biologique et biodynamique a connu une progression importante de ses surfaces au cours des dernières années en Alsace. Elle concerne 224 vigneron bio cultivant 1640 ha soit 10,5% du vignoble alsacien et mettant en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement.

La réglementation européenne pour les produits biologiques en viticulture n'encadre que la production du raisin et non l'élaboration du vin. Un premier cahier des charges européen couvrant le processus de la vinification n'ayant pas abouti, l'Alsace s'est dotée de sa propre charte sous la marque Vinabio certifiant le vin bio de la vigne à la cave.

Les vignerons biologiques alsaciens ont organisé le 1<sup>er</sup> mai 2011 la 8<sup>ème</sup> édition de la promotion de la viticulture biologique alsacienne au Château de KIENZHEIM dans le département du Haut-Rhin.

Comme les éditions précédentes, il s'agissait d'une journée de découverte des vins bio, mais également de la démarche et de l'approche de la conduite des vignes en agrobiologie, destinée au public professionnel du vin (cavistes, œnologues, restaurateurs, presse spécialisée) et au grand public. 106 cuvées ont été présentées au sein de 5 espaces de dégustation par 36 vignerons bio.

L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace sollicite une participation de 2 500 € au coût financier de l'opération qui s'établit à 20 210 €.

La commission de l'agriculture, lors de sa réunion du 9 juin 2011, a proposé de soutenir cette manifestation à hauteur de 2 000 €, montant accordé à l'association pour la 7<sup>ème</sup> édition en 2010.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables comme suit :

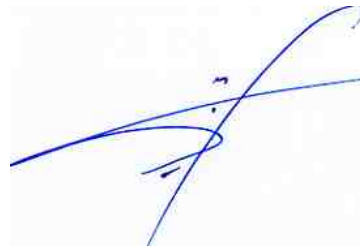
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15119	65-6574-928	26 890,00 €	11 890,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, l'OPABA, pour l'organisation de la 8ème rencontre des vignerons bio qui s'est tenue le 1er mai 2011 au Château de KIENZHEIM dans le département du Haut-Rhin.  
Le versement de l'aide départementale interviendra sur production du bilan financier de la manifestation visé par le comptable.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL